

Conseil Municipal du 30 mars 2023

Le conseil s'est réuni le jeudi 30 mars à la mairie d'Albas, à 18h sous la présidence de M. Jean-Pierre Alaux, maire.

Présents : Mmes Yolande Reilhé, Alicia Mathis, Jacqueline Wegner, Marie France Quebriac, Jolanda Van de Laar et Monette Destampes.

Mrs : Jean Pierre Alaux, Christophe Delarge, Marc Decoudin, Louis-Jean Hallé, Didier Guyot, Denis Bouchud et Adrien Garrit.

Daniel Roudière a donné pouvoir à Louis-Jean Hallé.

Monette Destampes est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2022**

M. le maire propose d'approuver le PV du Conseil Municipal de la séance précédente préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Rappel du budget 2021

➤ **Budget communal :**

Monette Destampes en charge des finances rappelle comment s'articule le compte administratif 2021 approuvé lors de la séance précédente.

➤ Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022	68 990.57 €
Résultat reporté 2021	383 493.33 €
Résultat cumulé exercice 2022	452 483.90 €

➤ Section investissement :

Résultat de l'exercice 2022	-114 692.61 €
Résultat reporté 2021	24 049.88 €
Résultat cumulé exercice 2022	-87 404.39 €

Ce montant sera reporté en dépenses d'investissement sur le budget 2023.

Montant des restes à réaliser : Dépenses 157 868.26 €

Montant global de dépenses de la section investissement :

Résultat cumulé 2022	- 87 404.39 €
Dépenses restes à réaliser	157 868.26 €
Excédent de financement de la section investissement :	-245 271.65 €

Ce montant sera reporté en recettes d'investissement sur le budget 2023

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 207 212.25 € sera reporté en recettes sur le budget de fonctionnement 2023.

➤ **Présentation du budget communal pour l'année 2023**

Monette Destampes informe sur la nécessité d'une augmentation de dépenses de fonctionnement au chapitre « charges à caractères général » :

Augmentation due à l'inflation et aux dépenses supplémentaires :

Travaux concernant l'église (toiture à revoir et changement de gouttières)

Installation d'un coffret pour l'éclairage public dans le bourg (poste Monument Guiches)

Travaux de voirie et surveillant de baignade

Elle donne ensuite le détail des différents chapitres des dépenses et des recettes

➤ **La section de fonctionnement se présente de la manière suivante :**

Recettes de la section fonctionnement	517 268.00 €
Résultat de la section fonctionnement	207 212.25 €
Total des recettes en 2023	724 480.25 €

Dépenses de la section fonctionnement	547 624.25 €
Virement à la section investissement	176 856.00 €
Total des dépenses	724 4480.25 €

Monette Destampes précise que ce budget ne prévoit aucune augmentation du taux des taxes foncières sur le bâti, ni sur le non bâti et sur le taux d'habitation des résidences secondaires.

➤ **La section d'investissement 2023 se présente de la manière suivante :**

Monette Destampes fait état de chacune des opérations d'équipement de la section d'investissement dont 194 000 € de propositions nouvelles.

23 602.00 € sont inscrits pour assurer le remboursement des échéances en capital de nos emprunts et une somme de 17 012.96 € a été provisionnée pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

➤ **Au total, la section d'investissement se présente de la manière suivante :**

Dépenses de la section investissement :	322 299.35 €
Reste à réaliser :	157 867.26 €
Total des dépenses d'investissement 2023 :	480 166.61 €

Recettes de la section investissement : 480 166.61 €

Le budget communal 2023 est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

➤ Taux des taxes communales

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des taxes communales sans aucune augmentation :

Taxe foncière sur le bâti : 46.33%
Taxe foncière sur le non bâti : 135.53%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.44%
Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

➤ Subventions aux associations

Mr le Maire présente au conseil les propositions d'attribution pour 2023

Il procède au vote, après discussion, association par association

		Voteants	Pour	contre	Décision
Comité des fêtes	4 000 €	13	13		accordée
Musique à Albas	1 000 €	12*	12		accordée
Pêche albassienne	1 000 €	13	13		accordée
Pétanque albassienne	1 000 €	13	13		accordée
Que le Roc Vive	800 €	13	13		accordée
Caminar	500 €	13	13		accordée
Gym Albassienne	400 €	13	13		accordée
Cercle de l'Amitié	200 €	13	13		accordée
Albas Patrimoine	1 000 €	12*	12		accordée
Pompiers Luzech	100 €	13	13		accordée
Pompiers Castelfranc	100 €	13	13		accordée
Ludothèque Bilboquet	100 €	13	13		accordée
Croix Rouge	80 €	13	13		accordée
Don du sang	80 €	13	13		accordée
ABC parents élèves	50 €	13	13		accordée
ALAMAVLV	50 €	13	13		accordée
A l'basdelaine	100 €	13	13		accordée
Bleuets de France	80 €	13	13		accordée
3A Albas Accordéon	200 €	13	13		accordée
ADSM46	80 €	13	13		accordée

*Mme Wegner, présidente de Musique à Albas, ne prend pas part au vote, ainsi que Mr Marc Decoudin, président Albas Patrimoine

A l'issue de ces votes, le conseil Municipal valide la liste B1-7 annexée au budget 2023.

➤ Présentation du Budget Services Locations Commerciales

Monette Destampes présente à présent le budget 2023 du service Locations Commerciales :

➤ Fonctionnement

Recettes de la section exploitation	1 324.00 €
Résultat reporté	21 025.64 €
Total des recettes	22 349.64 €
Dépenses de la section exploitation	22 349.64 €

➤ Investissement

Recettes de la section investissement	199.00 €
Solde reporté	21 908.43 €
Total des recettes section investissement	22 107.43 €

Dépenses de la section investissement	
Immobilisations en cours	7 107.43 €
Local mairie rue de la Blainie	15 000.00 €
Total des dépenses	22 107.43 €

Mr le maire propose que le local rue de la Blainie soit transformé en un local commercial.
Des travaux seront nécessaires pour le remettre en état (création d'un ourdi et équipement sanitaire)
Le Conseil Municipal vote les budgets à l'unanimité.

➤ **Jardin du souvenir**

Au cimetière d'Albas, près du columbarium, on disposera désormais d'un jardin du souvenir.
Montant du devis : 1860 € présenté par l'entreprise Hénot.
Le Conseil Municipal vote pour le jardin du souvenir à l'unanimité.

➤ **Convention numérique**

Une convention d'adhésion avec le centre de gestion doit être signée pour assurer les formalités numériques.

Montant : 1827.08 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette convention

➤ **Questions diverses**

Jacqueline Wegner demande la parole et indique qu'elle n'est pas d'accord sur le montant du loyer 150 € par trimestre, voté lors du dernier conseil municipal, demandé à l'association Langueslot. Au regard de l'utilisation hebdomadaire d'une salle, comprenant chauffage, éclairage, photocopies... Monsieur le Maire justifie ce loyer, d'autant que depuis la rentrée scolaire, aucun loyer n'a été régularisé auprès de la mairie et l'association n'a pas été en mesure de présenter une attestation d'assurances.

En conséquence, Mme Wegner précise qu'elle a trouvé la possibilité d'un loyer à titre gracieux à Prayssac et regrette son départ d'Albas.

Elle declare : "Choquée, injustice gym pas de location et 400 € de subvention.

Augmentation qui passe de 100 € à 600€ par an soit 600%

Les frais supplémentaires pour la mairie sont 30% dixit M. le Maire

Où est la logique ?

Après discussion avec les profs et les participants qui sont tous outrés de l'augmentation et de l'utilisation inconsidérée de papier toilettes ! Mesquin.

Cf Polyglottes 200 élèves par semaine et consommation modeste de papier toilette !

Après renseignements toutes les mairies autour de nous offrent des salles gratuitement à leurs assos.

Prayssac aussi .

En conséquence, la décision a été prise de quitter Albas puisque nous ne sommes pas les bienvenus. Albas ne veut pas d'asso culturelle qui dérange M. Le Maire .

Nous serons à l'avenir à Prayssac qui nous reçoit les bras ouverts et gratuitement !!!

A noter que Philippe sur le compte Instagram avait mis de superbes photos d'Albas qui, bien sûr, seront remplacées par celles de Prayssac.

Beaucoup de participants participaient à la bibliothèque et faisaient leurs courses à Bonjour. C'est dorénavant terminé dommage pour Bonjour !!!

Le cours d'espagnol s'en va dès maintenant, logé par une asso amie et le dernier cours de Philippe sera le mardi 4 avril.

Evidement je n'ai pas signé la convention et ne paierai pas un kopeck."

L'assemblée prend acte de cette décision.

Mr Ceskin, dans un courrier au maire, demande de bien vouloir procéder à l'entretien de la route Balat de Roux.

Christophe Delarge doit demander à la Communauté des communes de goudronner ce chemin. Par ailleurs, l'adjoint annonce la pose de panneaux sur la route de la Framie, reliant Bélaye à Albas. Cette voie sera désormais limitée à 3,5 tonnes dans la descente sur Latour.

Avant de clore la séance, M. le Maire rappelle que le Jeudi 6 avril à 20h30, le conseil se réunira pour l'adoption du PLUi

La séance est levée à 20 h.